



## CUBA 2023

### « Couleurs cubaines »

Circuit 14 jours / 12 nuits

**Minimum 8 participants - maximum 30 participants**



#### VOUS AIMEREZ :

- Vous aventurer dans la région de l'Orient encore méconnue.
- Vous immerger dans la culture cubaine en logeant quelques nuits en chambres d'hôtes.
- Plonger dans l'histoire en visitant la maison reconstituée de la famille Castro à Biran.
- Explorer la vallée de Viñales et ses paysages uniques en Amérique Latine.
- Participer à un cours de salsa, une institution à Cuba.
- Vous détendre une soirée et une matinée sur les magnifiques plages de Guardalavaca.

ATC (Association Touristique des Cheminots) ROUTES DU MONDE

9 rue du Château Landon, 75010, Paris – Tél : 01 55 26 93 70 – Télécopie 01 58 20 51 24 – Courriel : [boutique-atc@atc-routesdumonde.com](mailto:boutique-atc@atc-routesdumonde.com)  
Association immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le n° IM 075110072 par ATOUT France (Ministère du Tourisme) et  
comme Association Nationale d'Éducation Populaire, sous le n° 1959-5, par le Ministre de la Jeunesse et des Sports.  
SIREN : 775 678 352 – SIRET : 775 678 352 01191 - APE siège : 5510 Z - N° TVA : FR 24775 678 352

## ITINÉRAIRE

- J1 : FRANCE → LA HAVANE**
- J2 : LA HAVANE / CIENFUEGOS / TRINIDAD**
- J3 : TRINIDAD**
- J4 : TRINIDAD / SANCTI SPIRITUS / CAMAGÜEY**
- J5 : CAMAGÜEY / GUARDALAVACA**
- J6 : GUARDALAVACA / BIRAN / SANTIAGO DE CUBA**
- J7 : SANTIAGO DE CUBA**
- J8 : SANTIAGO DE CUBA / BAYAMO / CAMAGÜEY**
- J9 : CAMAGÜEY / SANTA CLARA**
- J10 : SANTA CLARA / LA HAVANE**
- J11 : LA HAVANE / VIÑALES**
- J12 : VIÑALES / LA HAVANE**
- J13 : LA HAVANE → FRANCE**
- J14 : FRANCE**



### JOUR 1 : PARIS → LA HAVANE

**Envol à destination de La Havane**, plus grande ville des Antilles et destination culturelle par excellence, elle est l'une des villes les plus enchantées du monde. Repas servi à bord. Arrivée à La Havane, formalités douanières et récupération des bagages. **Accueil par notre correspondant et transfert à l'hôtel Capri ou Presidente.** Dîner libre.

### JOUR 2 : LA HAVANE / CIENFUEGOS / TRINIDAD

(335 KM - ENVIRON 5H)

**Petit déjeuner.**

**Départ pour Cienfuegos**, magnifique ville coloniale fondée en 1819, et l'un des plus grands ports de commerce de Cuba par sa situation très particulière dans l'une des plus grandes et belles baies du pays.

**Visite du centre historique** autour du parc José Martí. Sur la place, vous découvrirez le Palacio Ferrer, l'unique arc de triomphe de l'île, la cathédrale de la Purísima Concepción, l'hôtel de ville, ancien palais du gouverneur, ainsi que le collège San Lorenzo. Temps libre dans la calle 37, la rue piétonne la plus commerçante de la ville.

**Visite du magnifique théâtre Tomas Terry**, symbole de la ville construit en 1870, dont la salle est restée intacte avec ses fauteuils en bois, ses balcons sur 3 niveaux et sa magnifique fresque qui orne le plafond. Vous découvrirez enfin un ancien palais d'une élégance particulière, mélange de style vénitien, mauresque, roman et gothique : **le Palacio Del Valle**. Un cocktail vous sera offert sur sa terrasse afin que vous puissiez profiter d'une vue imprenable sur la ville et sur la baie.

**Déjeuner.**

Continuation vers **Trinidad**. La ville de Trinidad, fondée en 1514 par Diego Velazquez, doit sa prospérité à la culture de la canne à sucre. Son architecture, les rues pavées de son centre historique, ses maisons aux couleurs pastel, aux fenêtres ouvertes sur la rue laissant voir des intérieurs plus riches les uns que les autres, donnent cette impression d'une ville figée dans le temps. La ville est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1988.

**Installation en chambre d'hôtes pour deux nuits. Dîner.**

### JOUR 3 : TRINIDAD

**Petit déjeuner.**

**Visite guidée du centre historique** : la plaza Santa Ana, le parc Cespedes, la Plaza Mayor entourée de magnifiques demeures coloniales, l'église de la Santísima Trinidad, de style néogothique (unique à Cuba), la Casa de la Musica où se produisent chaque soir des groupes locaux dans une ambiance bon enfant...

Puis **visite du Palacio Cantero**, ou musée municipal, qui retrace l'histoire de la ville de Trinidad depuis sa fondation. **Dégustation d'un cocktail à la Canchanchara en compagnie d'un groupe de percussions.**

**Déjeuner langouste** dans un paladar du centre colonial. **Temps libre** pour arpenter à votre rythme les ruelles de la ville et son marché artisanal.

**Dîner.**

### JOUR 4 : TRINIDAD / SANCTI SPIRITUS / CAMAGÜEY

(260 KM - ENVIRON 4H)

**Petit déjeuner.**

ATC (Association Touristique des Cheminots) ROUTES DU MONDE

9 rue du Château Landon, 75010, Paris – Tél : 01 55 26 93 70 – Télécopie 01 58 20 51 24 – Courriel : [boutique-atc@atc-routesdumonde.com](mailto:boutique-atc@atc-routesdumonde.com)  
Association immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le n° IM 075110072 par ATOUT France (Ministère du Tourisme) et  
comme Association Nationale d'Éducation Populaire, sous le n° 1959-5, par le Ministre de la Jeunesse et des Sports.  
SIREN : 775 678 352 – SIRET : 775 678 352 01191 - APE siège : 5510 Z - N° TVA : FR 24775 678 352

**Arrêt à la Torre Manaca Iznaga**, ancienne hacienda construite au cœur de la vallée des sucreries, ou « Vallée de Los Ingenios », classée au patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO.

*Cette tour magnifiquement préservée a été construite en 1816 par un négrier devenu sucrier. Chargée d'histoire, elle servait à la surveillance des esclaves travaillant dans les champs de canne à sucre.*

Temps libre pour ceux qui souhaitent gravir les 137 marches qui mènent au sommet de la Torre Iznaga (1 \$), haute de 43,5 mètres, et qui offre une vue magnifique sur toute la vallée.

**Route jusqu'à Sancti Spiritus**, point central de Cuba, car situé à égale distance des deux extrémités de l'île, soit à près de 550 km de chaque côté. *Tout comme Trinidad, cette ville a connu la prospérité et l'opulence avec le sucre. Mainte fois attaquée, pillée et brûlée par les pirates la ville a beaucoup perdu de son patrimoine colonial mais n'en possède pas moins de beaux atouts. Moins fréquenté par les touristes, elle présente un certain charme et des vestiges architecturaux intéressants.*

**Tour de ville** avec le Barrio San Juan, ancien quartier colonial avec ses maisons colorées aux toits de tuiles, le théâtre principal, l'église Parroquial Mayor, le marché de fruits et légumes, le pont Yayabo de style médiéval qui enjambe le fleuve du même nom.

**Déjeuner.**

Départ pour **Camagüey**.

**Dîner et nuit en chambre d'hôtes.**

### **JOUR 5 : CAMAGÜEY / GUARDALAVACA**

**(260 KM - ENVIRON 3H30)**

**Petit déjeuner.**

Départ vers les plages de Guardalavaca. **Déjeuner.** Après-midi libre pour profiter de la plage ou de la piscine.

**Dîner** et nuit à l'hôtel **Brisas Guardalavaca** en formule tout inclus.

### **JOUR 6 : GUARDALAVACA / BIRAN /**

**SANTIAGO DE CUBA**

**(200 KM - ENVIRON 3H)**

**Petit déjeuner.**

Départ pour la petite **ville musée de Biran**, entièrement créée par le père Castro, alors riche propriétaire terrien (et nationalisé après la révolution).

**Visite du village** avec au centre la **Finca Manacas**, maison natale des frères Castro (reconstruite à la suite d'un incendie). Vous découvrirez aussi l'arène pour les combats de coqs, l'école, la poste, le bar, l'atelier de mécanique, la boulangerie... 27 bâtiments en bois de couleur jaune aux toits de zinc. Unique à Cuba !

**Route pour Santiago de Cuba**, la plus africaine, la plus musicienne et la plus passionnée des villes de Cuba. La deuxième ville en importance de Cuba est fière, à juste titre, de ses héros révolutionnaires, de ses superbes places publiques et du dynamisme de sa musique. Sa proximité avec la Jamaïque et Haïti l'anime d'un esprit antillais distinctif qui se retrouve dans son art, son architecture et sa musique.

**Visite du Castillo del Moro.** *Cette forteresse, perchée sur une colline à l'embouchure de la baie, avait pour mission de protéger la ville des attaques répétées des pirates anglais, français et néerlandais qui sillonnaient les Caraïbes. Son système de défense et son architecture en étoile lui ont valu d'être inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO en 1997.* Pour ceux qui le souhaitent, découverte libre du musée de la piraterie installé dans la forteresse.

**Déjeuner tardif.**

Puis, **tour panoramique de la ville** qui vous conduira place de la révolution Antonio Maceo en empruntant l'avenue de Los Libertadores.

Installation à l'hôtel **Iberostar Imperial pour deux nuits. Dîner.**

### **JOUR 7 : SANTIAGO DE CUBA**

**Petit déjeuner**

**Visite guidée du centre historique** autour de la Place Carlos Manuel Cespedes : la cathédrale et la Casa Diego Velazquez, la rue Padre Pico, la rue Heredia, la Casa de la Trova, le café la Isabellica, la place Dolores... Temps libre sur cette place. Puis **visite du musée Ambiente Historico Diego Velazquez** qui, dit-on, se trouve dans la maison la plus ancienne de Cuba et l'une des plus anciennes de toute l'Amérique Latine. Elle fût la demeure de Diego Velazquez.

**Déjeuner.**

Continuation vers le **cimetière Santa Ifigenia**, où reposent les principaux personnages de l'histoire cubaine. Vous aurez peut-être la chance de pouvoir assister à la relève de la garde militaire à l'entrée du cimetière.

Vous terminerez la journée par la **visite du musée du Carnaval** considéré comme le plus prestigieux de Cuba, dont les six salles retracent l'histoire du Carnaval de Santiago.

Les colons fuyant Haïti après la révolution et l'affranchissement des esclaves étaient venus se réfugier à Cuba. Ils avaient gardé le goût des menuets et autres danses pratiquées à la cour. Les esclaves haïtiens avaient pris l'habitude de « singer » leurs maîtres en costumes d'époque au son des tambours africains. C'est cette tradition,

perpétuée depuis, que l'UNESCO a classé au patrimoine mondial immatériel de l'humanité.

**Dîner langouste.**

### **JOUR 8: SANTIAGO DE CUBA / BAYAMO / CAMAGÜEY**

**(350 KM - ENVIRON 6H)**

**Petit déjeuner.**

**Arrêt pour la visite de la basilique de la Virgen del Cobre**, le lieu de pèlerinage le plus important de Cuba. Cette basilique à 3 nefs et à la façade symétrique est située sur une petite colline, et renferme la patronne de Cuba.

**Départ pour Bayamo**, appelée la ville des calèches, terre natale de Carlos Manuel de Cespedes que les cubains appellent le père de la patrie. *Ce noble et riche propriétaire terrien fut le premier à libérer ses esclaves pour engager la guerre d'indépendance contre les espagnols en 1868. Il fut aussi le premier président cubain.*

**Déjeuner.**

**Balade en calèche pour découvrir la ville** avec le parc Cespedes (ou Plaza de la Revolucion), la maison natale de Carlos Manuel de Cespedes, le musée provincial, l'hôtel de ville et la cathédrale San Salvador construite en 1766.

Départ pour **Camagüey**.

**Dîner et nuit en chambre d'hôtes.**

### **JOUR 9: CAMAGÜEY / SANTA CLARA**

**(300 KM - ENVIRON 4H30)**

**Petit déjeuner.**

**Visite du musée Ignacio Agramonte** installé dans une ancienne caserne de cavalerie. Vous n'y découvrirez pas moins de 22 « Tinajones », énormes jarres en terre cuite qui atteignent parfois 1.5m de hauteur et 4 m de circonférence, et qui servaient au stockage de l'eau.

Ce musée abrite aussi la deuxième collection d'œuvres d'art du pays.

**Déjeuner.**

**Promenade en *bici-taxi* puis à pied dans la ville** avec ses rues étroites et tortueuses, ses balcons typiquement espagnols. Arrêt devant le théâtre principal, la place Maceo, l'église de la Soledad et celle de la Merced, la maison de la culture et la cathédrale.

Route pour **Santa Clara**. Adossée sur le versant nord de la sierra de l'Escambray, Santa Clara, capitale de la province, est incontournable pour les amateurs du Che. *La ville de Santa Clara est surtout connue pour la bataille menée par Che Guevara en décembre 1958 qui, avec une poignée d'hommes, réussit à prendre la ville et fit dérailler un train blindé et son arsenal d'armes et d'hommes qui se rendaient vers Santiago de Cuba. Cet acte décisif pour la révolution marque la défaite de*

*Batista et permet une entrée glorieuse à La Havane le 1<sup>er</sup> janvier 1959.*

**Dîner et nuit à l'hôtel La Granjita ou Los Caneyes.**

### **JOUR 10 : SANTA CLARA / LA HAVANE**

**(300 KM - ENVIRON 4H30)**

**Petit déjeuner.**

**Arrêt place de la Révolution**, l'une des plus belles de Cuba avec la statue sur pied du Che. **Visite du mausolée** renfermant les restes du Guerillero et de ses compagnons tombés en Bolivie, ainsi que du petit musée consacré au Che Guevara. Arrêt au **monument du Train Blindé**, qui rappelle l'action héroïque de l'attaque du train par les troupes du Che en 1958. **Enfin, visite du centre colonial** autour du parc Vidal où vous découvrirez la Glorieta, un magnifique kiosque à musique, le théâtre de la Caridad, le musée des arts décoratifs, ou encore la Casa de la Ciudad.

Départ pour La Havane.

**Déjeuner champêtre à la Finca Fiesta Campesina.**

**Tour panoramique de la Havane moderne** pour découvrir le centre de La Havane, le Vedado, le quartier Miramar, la place de la Révolution, le Malecon...

**Dîner et nuit à l'hôtel Capri ou Presidente et initiation à la salsa.**

### **JOUR 11: LA HAVANE / VIÑALES**

**(190 KM - ENVIRON 3H)**

**Petit déjeuner.**

Départ de votre hôtel en **voiture américaine des années 60**.

**Visite guidée de la vieille ville** classée patrimoine culturel de l'humanité par l'UNESCO.

La visite se fait à pied et débute à travers un dédale de rues comme la rue Obispo, la plus pittoresque et la plus animée, vers les différentes places incontournables : la place San Francisco de Asis, la Plaza de Armas, la place de la Cathédrale, la Plaza Vieja... **Visite du musée de la ville** situé dans l'ancien palais des Capitaines Généraux. Arrêt à la mythique « Bodeguita del Medio », fréquentée autrefois par Hemingway, et étape incontournable pour les amateurs de mojito. **Visite du musée de la fondation Havana Club** où l'on découvre le processus de fabrication du rhum Havana club à partir de la canne à sucre. Petite dégustation en fin de visite.

**Déjeuner dans la vieille Havane.**

**Route pour Viñales**, classée patrimoine mondial de l'humanité. Vous découvrirez la vallée aux « Mogotes », monts rocheux couverts de végétation, qui donnent à la vallée un paysage fantastique et unique à Cuba.

**Dîner et nuit en chambre d'hôtes.**

### **JOUR 12: VIÑALES / LA HAVANE**

**(190 KM – ENVIRON 3H)**

**Petit déjeuner.**

**Visite d'une ferme de culture de tabac** où vous sera présenté le travail du Guajiro : la culture, la récolte et les méthodes successives de séchage et de fermentation de la graine de tabac. Vous assisterez également à une démonstration de roulage de cigares. Arrêt photos au point de vue de l'hôtel Los Jazmines qui offre un panorama exceptionnel sur la vallée.

**Déjeuner.**

Retour à **La Havane.**

**Dîner et nuit** à l'hôtel **Capri ou Presidente.**

### **JOUR 13 : LA HAVANE / FRANCE**

**Petit déjeuner.**

**Matinée et déjeuner libres.**

En fonction de l'horaire de votre vol retour, transfert **vers l'aéroport** de La Havane. Embarquement et **envol à destination de la France.** Dîner et nuit à bord.

### **JOUR 14 : FRANCE**

Petit déjeuner à bord puis arrivée en France dans la journée.

#### **BON A SAVOIR :**

- Attention les formalités et récupération des bagages peuvent prendre un certain temps en fonction du nombre de vols en arrivée.
- En cas de pluies, le mausolée et le musée du Che (jour 10) seront fermés. Les visites seront annulées sans préavis.
- Les chambres en chambres d'hôtes (casas particulares) sont de confort simple, avec salle de bain privative (*apportez cependant vos cosmétiques qui peuvent manquer à Cuba*).
- Des coupures d'eau et d'électricité sont possibles.
- Les visites peuvent être inversées, modifiées ou remplacées en fonction d'impératifs locaux.

## TARIFS

Hiver 2022-2023

**Minimum : 8 participants**  
**Maximum : 30 participants**

Dates de départ	Compagnie	Prix de vente / pers. à partir de Paris
09/11/2022	AF	2 395 €
23/11/2022	AF	2 395 €
07/12/2022	AF	2 395 €
04/01/2023	AF	2 395 €
18/01/2023	AF	2 395 €
01/02/2023	AF	2 495 €
15/02/2023	AF	2 495 €
01/03/2023	AF	2 395 €
15/03/2023	AF	2 395 €
<i>Supplément chambre individuelle</i>		330 €

*\*\* Dates et tarifs sous réserve de modification à l'ouverture des vols.*

**Partez de votre région :** supplément à partir de 120 € par personne, de certaines villes de province (à reconfirmer au moment de la réservation).

### CE PRIX COMPREND :

- les vols internationaux Paris/La Havane/Paris en classe économique sur vols directs avec Air France ou autre compagnie régulière (avec escales) ;
- les transferts et transports terrestres en autocar climatisé adapté à la taille du groupe durant tout le circuit ;
- les services d'un guide local parlant français durant tout le circuit ;
- les visites et excursions mentionnées au programme ;
- l'hébergement 12 nuits base chambre double dont 5 nuits en chambre d'hôtes et 7 nuits en hôtels de 1<sup>ère</sup> catégorie standard mentionnés ou similaires ;
- la pension complète du petit déjeuner du jour 2 au déjeuner du jour 13, incluant la formule tout inclus à Guardalavaca ;
- la carte de tourisme, obligatoire pour rentrer à Cuba ;
- les taxes d'aéroport internationales : 360 € de Paris, révisables.

### CE PRIX NE COMPREND PAS :

- les repas mentionnés comme libres ;
- les boissons ;
- les visites et excursions optionnelles ;

- les dépenses de nature personnelle ;
- les pourboires au guide et au chauffeur : il est recommandé de laisser 2 CUP par jour et par personne au guide et 1 CUP au chauffeur ;
- le port des bagages dans les hôtels et à l'aéroport ;
- les assurances annulation, assistance-rapatriement, bagages (obligatoires pour rentrer à Cuba) : à souscrire à l'inscription ;
- le carnet de voyage à 28 €(pochette en tissu, étiquette bagage, petit guide et documents de voyage).

### **NOTES IMPORTANTES :**

Le déroulement de nos programmes est donné à titre indicatif. Ces programmes sont susceptibles de modifications en raison d'impératifs indépendants de notre volonté tels que rotations aériennes, horaires de ferry, horaires de bateau, jours de marché, état des routes... Cependant, les prestations prévues seront respectées.

De même, les horaires et l'ordre des visites peuvent être modifiés par le(s) guide(s) en fonction des impératifs locaux (trafic, travaux, conditions météo...).

**Dans le contexte actuel de pandémie de COVID-19, les conditions de voyage à l'étranger évoluent constamment et sont soumises aux mesures prises par chaque pays. Les formalités administratives et sanitaires d'entrée et de sortie des territoires, ainsi que de circulation à l'intérieur du pays, sont susceptibles de changer à tout moment et sans préavis. Il appartient à chaque voyageur de vérifier l'évolution des modalités de voyage jusqu'au jour du départ.**

## **INFORMATIONS UTILES**

### **ASSURANCES**

ATC Routes du Monde n'inclut aucune assurance dans les tarifs des produits revendus (départs garantis, résidences partenaires à l'étranger, voyages ou séjours des Tours opérateurs) et recommande au voyageur de souscrire au moment de la commande un contrat d'assurance et d'assistance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation (résolution) et certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

En raison de l'évolution constante des mesures sanitaires, ATC Routes du Monde recommande fortement de souscrire, au moment de l'inscription, une assurance optionnelle garantissant les risques couvrant l'annulation, l'interruption de séjour, les bagages, l'assistance médicale liée aux risques COVID.

Les conditions d'assurance sont remises au voyageur sur sa demande.

### **TRANSPORT**

Les horaires seront précisés en temps utile avant le début du voyage conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme. Les documents nécessaires vous seront remis, ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Le prix des taxes aériennes ne dépend pas de notre politique tarifaire, elles peuvent augmenter sans préavis.

### **HÉBERGEMENT**

Les participants souhaitant s'inscrire en chambre double à partager devront acquitter le supplément chambre individuelle dans le cas où ne se présenterait aucune autre personne pour partager la même chambre (se reporter à nos conditions particulières de ventes rubrique « Prix forfaitaire - chambre à partager »).

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Vous serez rattaché à un groupe de 30 voyageurs approximativement, sous réserve de réunir le nombre minimum de participants requis pour ce voyage, soit 8 personnes.

## PERSONNE A MOBILITÉ RÉDUITE

Nous ne pouvons pas garantir les conditions adéquates en matière d'accessibilité (transports, visites, hébergements, etc.). De façon générale, ce voyage n'est donc pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

Transport aérien et PHMR :

Conformément au Règlement CE n°1107/2006 du 5 juillet 2006, si un participant présente un handicap ou une mobilité réduite requérant une attention particulière, en raison de son état physique, intellectuel ou de son âge, il est tenu d'en informer ATC 48h avant l'heure de départ au plus tard.

ATC pourra déconseiller ou refuser au participant présentant un handicap ou une mobilité réduite, la réservation d'un voyage incluant un transport aérien, dès lors que les exigences de sécurité ou la configuration de l'aéronef rendent le transport impossible.

## FORMALITÉS

L'accomplissement des formalités incombe au client qui devra s'assurer après son achat et avant son départ des modifications éventuelles intervenues. Le voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le participant, par suite de non présentation des documents en cours de validité (passeport, visa, formalités sanitaires qui seraient demandés par les pays d'accueil ou de transit...) se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée ou d'entrer sur le territoire de transit ou de destination. Les frais resteront à la charge du client.

Il vous appartient de vérifier la validité de vos documents de voyage et de vos vaccinations, ainsi que de faire les éventuelles démarches nécessaires dans les délais impartis. Vous êtes invité à vous tenir informé jusqu'au départ des risques politiques, météorologiques et sanitaires du ou des pays de transit et de destination.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, le site

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> ainsi que le site de ou des compagnies aériennes empruntées. Par ailleurs, nous vous recommandons de vous inscrire sur le site ARIANE :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Les renseignements relatifs aux diverses formalités données au moment de la commande de prestation de voyage ne concernent que les personnes de nationalité française. Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays d'escale et de destination pour connaître les modalités de séjours et vérifier la validité des documents de police et de santé.

## POLICE

Formalités pour les ressortissants français :

Passeport : Toute personne désirant se rendre à Cuba pour un séjour touristique de 30 jours maximum doit être en possession d'un passeport d'une durée de validité supérieure à celle du séjour envisagé.

Visa : Toute personne désirant se rendre à Cuba pour un séjour touristique de 30 jours maximum doit également être en possession d'un billet de retour/de sortie de Cuba, et d'une carte touristique (nominative) pour Cuba délivrée, à titre payant, par le consulat de Cuba à Paris et les tours opérateurs français agréés par les autorités cubaines. La carte touristique est l'équivalent du visa d'entrée pour Cuba. Depuis le 1er janvier 2022, un nouveau formulaire digital doit être rempli dans les 72 heures précédant l'arrivée à Cuba. Il peut être présenté sous format digital, mais son impression peut faire gagner du temps à l'arrivée.

Mineurs : Nous vous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille. Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur, résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité d'un formulaire d'autorisation de sortie de territoire CERFA n° 15646\*01. Renseignements sur <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/autorisation-sortie-territoire-ast>

## SANTÉ

Suivant le pays de transit ou de destination où vous voyagez, vous devez accomplir des formalités sanitaires. Aussi, nous vous recommandons de vous tenir informé de celles-ci, dès votre projet de voyage établi (certaines vaccinations devant avoir lieu plusieurs mois avant le départ) et jusqu'à votre départ. Nous vous recommandons la consultation des sites suivants : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/preparer-son-voyage> et <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>. De même, il est de votre responsabilité de vous informer au préalable sur les éventuelles restrictions et conditions de retour en France.

Les mesures dans les transports :

Le port du masque peut encore être rendu obligatoire dans les gares et aéroports français et la majorité des aéroports étrangers ainsi qu'à bord des trains et avions, pour toute la durée du voyage. Attention à bien vérifier avant votre départ les mesures des transporteurs.

Recommandations pour la santé :

Aucune vaccination n'est obligatoire, mais certaines vaccinations sont recommandées : s'assurer d'être à jour dans ses vaccinations habituelles ainsi que celles liées à toutes les zones géographiques visitées.

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée, ainsi que la vaccination rubéole-oreillons-rougeole (ROR) chez l'enfant ; la vaccination antituberculeuse est également souhaitable.

Autres vaccinations conseillées : en fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.

La vaccination contre la rage peut également être proposée dans certains cas, en fonction des conditions et lieux de séjour. Demander conseil à son médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

Infection pulmonaire – Coronavirus Covid-19 (02/08/2022)

Depuis le 30 mai 2022 :

1. les passagers pourront être soumis à un dépistage aléatoire à l'arrivée. En cas de résultat positif, le voyageur sera transféré vers un centre d'isolement sanitaire, de même que ses contacts.
2. Tous les passagers devront remplir en ligne le [formulaire](#) dans les 72 h avant leur arrivée à Cuba. Le formulaire peut être présenté sous format digital, mais son impression peut faire gagner du temps à l'arrivée.

Dans tous les cas, le voyageur est invité à se conformer strictement aux règles, évolutives, édictées par les autorités sanitaires cubaines. Il est recommandé de se tenir à jour des protocoles de contrôle sanitaire en consultant régulièrement le [site de l'Ambassade de Cuba en France](https://www.francecuba.org/ambassade/) -> <https://www.francecuba.org/ambassade/>], du [ministère cubain du Tourisme](#) et du [ministère cubain de la Santé](#).

Toutes nos informations sont communiquées à la date du jour et peuvent évoluer à tout moment.

# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES

Pour ce voyage, les conditions de vente de notre partenaire se substituent à celles de l'ATC, notamment en ce qui concerne les frais d'annulation.

Tous nos tarifs sont calculés à partir des données économiques et des indications de nos fournisseurs en vigueur le 27/05/2022. Ils sont susceptibles d'être modifiés jusqu'à 21 jours de l'arrivée, en cas de variation du taux de change dépassant 1 USD = 0.94 € d'augmentation des prix du carburant ou des taxes locales et/ou aériennes.

Les horaires de vols qui seraient communiqués sur votre demande avant la réception de la convocation le seront à titre indicatif seulement, et seront susceptibles de modifications. Nous ne pourrions être tenus responsables d'un changement d'horaire entre la réservation et la convocation définitive. Par ailleurs nous vous informons que dans de rares cas, l'aéroport d'arrivée à Paris peut être différent de l'aéroport de départ.

## Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A

**La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2-II du code du tourisme.**

**Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise AmériGo sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.**

**En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise AmériGo dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.**

### DROITS ESSENTIELS PRÉVUS PAR LA DIRECTIVE (UE) 2015/2302 TRANSPOSÉE DANS LE CODE DU TOURISME

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. AmériGo a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION ; Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris, <https://www.groupama-ac.net/index.jsp> si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de AmériGo.

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000036242695/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036242695/)

AmériGo est une société par actions simplifiées à associé unique au capital variable de 407.500€ (capital minimum 50.000€) dont le siège social est 12, rue de Villevert à 60300 Senlis, inscrite au RCS de Compiègne sous le numéro 450 336 763, code NAF 7912Z. N° de TVA intracommunautaire FR 24450336763. Immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de tourisme IM060120003 tenu par Atout France 200, rue Raymond Losserand 75014 Paris. Garantie financière GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION, 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCE 25, quai Lamandé 76600 LE HAVRE - FRANCE.

AmériGo intervient en qualité d'organisateur au sens des dispositions de l'article L.211-1-IV du code du tourisme.

### CONDITIONS TARIFAIRES

Nos prix ont été établis en fonction des conditions économiques, financières ainsi que des lois et réglementations connues au 1er juillet 2022. Nos prix sont fluctuants, calculés sur la base d'1 \$USD ne dépassant pas 0,95 € et pour le Canada, 1 \$CAD ne dépassant pas 0,76 €, sujets à modifications en cas de variation.

Nos prix peuvent varier, à la hausse comme à la baisse, pour tenir compte de l'évolution :

- Des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques,

les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports : Les taxes aéroports sont soumises à variation selon les décisions des autorités concernées. Elles sont précisées à titre indicatif dans les conditions particulières à leur montant en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Les taxes de territoire dans certains pays sont à régler sur place en monnaie locale ou en Dollar US. Les taxes d'aéroport et de sécurité peuvent varier en cours d'année selon des décisions gouvernementales, indépendamment de notre volonté et nous nous verrons dans l'obligation de les répercuter si besoin est. Le voyageur s'engage à payer à AmériGo toutes nouvelles taxes exigées et toutes augmentations de taxes existantes en plus du prix mentionné, décidées par les Gouvernements français et des pays visités ou par tout autre organisme légal ayant autorité de le faire.

- Du coût des carburants : le coût du carburant peut influencer à la hausse comme à la baisse sur le montant de la surcharge carburant imposée par les compagnies aériennes. Le coût du carburant est susceptible d'évoluer selon deux facteurs : le coût du carburant en lui-même d'une part et la parité Euro - USD d'autre part, les compagnies achetant leur carburant en USD. Le carburant d'aviation utilisé est le Jet Kérosène Cargo CIF NWE. La surcharge carburant des compagnies aériennes figure sur la ligne code YQ ou YR. Cette surcharge évolue selon une équation différente selon les compagnies aériennes et dont AmériGo n'a pas connaissance. Cette surcharge n'est pas remboursable en cas d'annulation après émission du billet. De même, le coût du carburant (gazole) peut influencer sur les tarifs pour la partie transport en bus de nos circuits. Nos prix sont donc susceptibles de varier en fonction de l'évolution du coût du carburant.

- A noter qu'un supplément de 200 € par personne s'appliquera pour toute demande de départ anticipé ou de retour différé sur nos circuits. Les frais pour les dossiers " sans transport " sont de 80 € par personne.

- Du cours des devises : les variations des taux de change, et notamment du \$USD et du \$CAD, peuvent influencer à la hausse comme à la baisse sur le prix total du voyage pour les circuits. Toute variation de prix découlant d'une variation du taux de change sera intégralement répercutée dans le prix de vente du voyage. La fluctuation des devises ne s'apprécie que sur les prestations qui nous sont facturées en devises.

Toute hausse de prix sera communiquée aux clients via leur agence de voyage au plus tard 21 jours avant la date de départ. Aucune hausse de prix ne pourra intervenir dans les vingt jours qui précèdent le départ. Pour toute hausse supérieure à 8 % du prix du voyage, le voyageur aura durant 3 jours la possibilité de résilier sans frais son contrat. Toute autre hausse du prix inférieure à 8 % du prix total du voyage et non acceptée par le client entraînera la facturation des frais d'annulation selon le barème fixé ci-après.

Malgré toute l'attention portée à la réalisation de cette brochure, des erreurs d'édition peuvent se glisser. Dans ce cas, le prix exact est indiqué lors de la réservation et confirmé par écrit. En outre, compte-tenu de la forte inflation portant sur des prestations telles que l'hébergement, la restauration, les visites, les rémunérations des guides l'attention des voyageurs est attirée sur le fait que les prix figurant au catalogue sont ceux qui ont été établis en fonction des conditions économiques connues à la date de réalisation dudit catalogue, mais qu'ils sont susceptibles de modifications.

### CONDITIONS DE RÉSOLUTION ET DE MODIFICATION

Les demandes de résolutions sont prises en compte uniquement les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9h à 18h.

#### FRAIS STANDARD DE RÉSOLUTION

En dehors des cas visés à l'article L.211-14-II du code du tourisme les frais de résolutions standard suivants seront appliqués.

##### Pour les circuits accompagnés

- Jusqu'à 61 jours avant le départ : 300€ de frais par personne
- Entre 60 et 21 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage par personne.
- Entre 20 et 8 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage par personne.
- A partir de 7 jours avant le départ et en cas de non-présentation : 100 % du prix total du voyage par personne.
- Tout billet émis est non modifiable, non remboursable. De ce fait, des frais de 100% du montant du billet d'avion (surcharge carburant incluse) seront retenus.
- Ces frais standard de résolution ne s'appliquent pas pour les départs spéciaux, les croisières, etc... des frais spécifiques s'appliquent, nous consulter.

##### Pour les voyages individuels :

Les billets d'avion sont non modifiables, non remboursables une fois émis. Les frais pour les prestations terrestres seront indiqués sur les devis. Ces frais de résolution ont été établis conformément aux dispositions L.211-14-I du code du

tourisme et tiennent compte de la date à laquelle intervient la résolution, des économies de coûts et des revenus escomptés du fait de la remise à disposition des services de voyages concernés.

En application des dispositions de l'article L.224-66 du code de la consommation, les taxes aériennes dont l'exigibilité procède de l'embarquement effectif du passager sont remboursables sur demande du passager auprès de la compagnie aérienne. Il s'agit des taxes QW (taxe d'aéroport) et QX (redevance passager).

## CHANGEMENT DE NOMS

Le changement de nom d'un ou plusieurs passagers entraîne obligatoirement les frais de 100 € par personne, à la charge du voyageur au titre de la modification que cela entraîne :

Après l'émission des billets : modification possible moyennant des frais imposés par la compagnie aérienne qui vous seront communiqués au moment de la modification. La date d'émission (entre 30 et 10 jours avant le départ) restera à l'appréciation d'AmériGo, notamment en fonction des impératifs de la compagnie aérienne. Dans tous les cas, si le billet est émis, nous répercuterons l'intégralité des frais facturés par la compagnie aérienne. Aucune modification de nom ne pourra être acceptée directement à l'aéroport. Toute demande de modification devra être reçue par AmériGo les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9h à 18h. Toute annulation et changement de nom de participants doit faire l'objet d'une notification écrite. Il en est de même pour un ajout de participant(s) dont les réservations ne seront confirmées que dans la limite des places disponibles.

## CESSION DU CONTRAT

Conformément aux dispositions des articles L.211-11 et R.211-7 du code du tourisme, le voyageur pourra céder son contrat - hors assurances - à un tiers. La demande de cession devra parvenir à AmériGo par écrit au plus tard 7 jours avant le début du voyage, en indiquant précisément les noms et adresse du ou des cessionnaires et du ou des participants au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions y compris d'âge que lui pour effectuer le voyage ou le séjour et bénéficier des tarifs proposés. Préalablement, le cédant ou le cessionnaire seront tenus solidairement d'acquiescer les frais de modification induits par la cession et facturés par les prestataires d'AmériGo au coût réel et sur présentation des justificatifs. A ces frais réels s'ajoutera une somme forfaitaire de 100 € par passager destinée à couvrir les frais administratifs d'AmériGo induits par l'opération de cession. Les assurances ne sont en aucun cas remboursables et transférables.

## NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS

Nos circuits accompagnés sont garantis à partir de 10 personnes minimum (sauf mention contraire). En deçà de ce minimum, nous nous réservons le droit, soit d'annuler sans frais les circuits à 60 jours du départ, soit de proposer une autre date en prévenant l'agence par mail.

## LES ASSURANCES

Aucune assurance n'est incluse dans nos tarifs. Il est de la responsabilité des voyageurs de souscrire une assurance avant leur départ. L'agence de voyage peut proposer différents contrats d'assurance. Il est impératif que les voyageurs souscrivent une assurance maladie permettant leur rapatriement en France en cas de maladie ou d'accident. Nous recommandons également aux voyageurs de souscrire une assurance couvrant leurs bagages et les frais en cas d'annulation de leur voyage pour un motif pris en charge par les assureurs.

## LE PROGRAMME

Le descriptif du circuit doit être considéré comme idéal ; il est susceptible de modifications au regard de considérations indépendantes de notre volonté (modification de la grille aérienne ou d'horaires de trains, jours de marché, conditions climatiques ou naturelles, fêtes locales, ...). Tout sera fait pour respecter le programme transmis.

Le premier service hôtelier commence par le petit-déjeuner du deuxième jour et se termine par le petit-déjeuner du dernier jour que celui-ci soit servi à l'hôtel ou en cas de départ tôt le matin à l'aéroport ou dans l'avion.

Lorsque l'eau et le vin sont inclus aux repas, il s'agit d'eau en carafe et non pas d'eau minérale. Le nombre des repas inclus dans le forfait varie selon la formule choisie et le nombre de nuitées. La formule "Tout Inclus" ou "All Inclusive" comprend tous les repas, les boissons sans alcool et le plus souvent les boissons alcoolisées produites localement. La pension complète débute avec le dîner de la première nuit et se termine avec le petit-déjeuner suivant la dernière nuit qui peut être offert dans l'aéroport ou dans l'avion en cas d'horaires matinaux. La demi-pension comprend le petit déjeuner et un repas par jour. Elle débute généralement avec le petit-déjeuner qui suit la première nuit ou le dîner qui la précède. Elle se termine avec le petit-déjeuner qui suit la dernière nuit qui peut être offert dans l'aéroport ou dans l'avion en cas d'horaires matinaux.

Conformément aux dispositions du code du tourisme, les catégories d'hôtels sont indiquées en fonction des normes locales et du classement du pays d'accueil. Elles diffèrent des normes françaises et européennes.

Les chambres individuelles ou les cabines pour une personne comprennent un lit pour une personne ; elles sont prévues en nombre limité et font l'objet d'un supplément de prix. Les chambres doubles sont prévues soit avec deux lits, soit avec un lit double. Les chambres triples et quadruples sont des chambres doubles parfois équipées de lits d'appoint, parfois de 2 lits doubles.

Nous invitons nos clients ayant réservé un véhicule de location par notre intermédiaire à faire porter sur le contrat de location, avant la prise du véhicule et au moment de sa restitution, toute observation ou réserve concernant l'état apparent du véhicule loué et le plein de carburant pour éviter toute contestation ultérieure et à refuser tout véhicule dont l'état pourrait apparaître dangereux pour la sécurité.

Sont inclus dans la durée : le jour de départ (à partir de l'heure de convocation à l'aéroport), le jour du voyage retour (jusqu'à l'heure d'arrivée à l'aéroport de destination). En conséquence, les dates de votre séjour correspondent aux dates de convocation aux aéroports à l'aller comme au retour. Ces dates peuvent ne pas coïncider avec la date d'arrivée sur place et avec la date d'arrivée en France au retour en raison des horaires des vols, de la durée des vols ou du décalage horaire.

Il est de règle en hôtellerie internationale de prendre possession de la chambre à partir de 15 heures quelle que soit l'heure d'arrivée du vol et de libérer celle-ci avant 11 heures quel que soit l'heure du vol retour. En aucun cas, le voyageur ne pourra déroger à cette règle. Toute chambre prise avant 15 heures ou rendue après 11 heures est considérée comme une nuit consommée. La première et la dernière journée sont consacrées au transport. Si vous souhaitez pouvoir disposer d'une chambre pendant une demi-journée supplémentaire, une proposition tarifaire en fonction des disponibilités vous sera faite.

## RESPONSABILITE INFORMATIONS

AmériGo ne peut garantir aucune demande spéciale concernant les repas, l'hébergement et le transport et ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de toutes complications

survenant à la suite du non-respect de cette indication. Les hôtels mentionnés dans nos programmes peuvent être remplacés par des hôtels de catégorie identique ou supérieure. L'agence devra aviser ses clients de ce que seule la catégorie des hôtels et leur classement touristique selon les normes du pays d'accueil sont contractuels et considérés comme l'un des éléments essentiels du voyage au sens de l'article L.211-13 du code du tourisme.

Par conséquent seul un changement d'hôtel dans une catégorie inférieure à celle prévue au contrat pourra ouvrir droit à dédommagement pour le client.

L'ordre des circuits peut être inversé pour tenir compte des aléas toujours possibles et des circonstances locales mais AmériGo fera en sorte que toutes les étapes prévues au programme soient respectées.

La responsabilité d'AmériGo est limitée à trois fois le prix du voyage ou du séjour, sauf préjudices corporels et dommages causés intentionnellement ou par négligence.

## FORMALITES

Il est de la responsabilité du voyageur de s'informer des formalités de police et sanitaires nécessaires à l'entrée de chaque pays prévu au programme, pour chacun de ses participants. AmériGo, ne peut être tenu pour responsable dans le cas où le client ne serait pas en mesure de satisfaire aux contrôles de santé, de police ou de douane. Il appartient au voyageur de s'informer des formalités pour les passagers de nationalité étrangère. Pour les mineurs, les parents sont tenus d'avoir en leur possession des documents en règle. Tous frais et pénalités devront être supportés par les passagers. Il est ici rappelé que le code du tourisme fait obligation à l'agence de voyages d'informer ses clients des conditions d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires du pays de destination ou de transit. Il appartient en conséquence à l'agence de voyages de se conformer à cette réglementation y compris pour les personnes ressortissantes d'un état membre de l'Union Européenne. Toute personne quittant ou arrivant sur le territoire de l'Union Européenne avec au moins 10.000 € en espèces doit déclarer cette somme à la douane. Les espèces qui n'auront pas été déclarées pourront être retenues par les douanes en cas de contrôle et des poursuites peuvent être engagées. Tout voyageur transportant au moins 50.000 € en espèces doit en outre disposer de l'un des documents justificatifs listés à l'article D.152-8 du code monétaire et financier. En outre, le transport de denrées périssables est réglementé. Enfin, les achats effectués à l'étranger doivent être déclarés aux douanes françaises et sont taxés en fonction de leur valeur et du pays de provenance : [www.douane.gov.fr](http://www.douane.gov.fr)

## MODIFICATIONS DES HORAIRES, RETARDS ET ANNULATIONS DU FAIT DES TRANSPORTEURS

AmériGo agissant en qualité d'intermédiaire entre le voyageur et le transporteur, peut être amené à informer le voyageur, parfois très peu de temps avant le départ, d'une modification d'horaire ou de date qui est imposée par le transporteur. Dans le cas où cette modification interviendrait après la signature du contrat mais avant la date de départ, AmériGo fera parvenir au client un avis de modification d'horaire par écrit. Aucun remboursement ou indemnisation ne pourra intervenir dans le cas où les horaires imposés par les transporteurs aériens, maritimes ou terrestres, entraîneraient une réduction ou une prolongation du voyage inférieur à 24 heures par rapport à l'horaire prévu. La société AmériGo répond en tant qu'intermédiaire du bon déroulement du voyage sans toutefois être tenu responsable en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables au sens du code du tourisme, des cas de force majeure ou du fait de tiers étrangers à la fourniture du service ou encore du fait du passager. Conformément au règlement CE 261/2004 les Compagnies aériennes sont seules responsables des obligations découlant dudit règlement que le vol soit accompli dans le cadre d'un forfait touristique (au sens de la réglementation en vigueur) ou non.

Les horaires de vols qui seraient communiqués sur votre demande avant la réception de la convocation le seront à titre indicatif seulement, et seront susceptibles de modifications. Nous ne pourrions être tenus responsables d'un changement d'horaire entre la réservation et la convocation définitive. Par ailleurs nous vous informons que dans de rares cas, l'aéroport d'arrivée à Paris peut être différent de l'aéroport de départ.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX TRANSPORTS AÉRIENS

Les fournisseurs aériens nous obligent à rappeler que toute place, abandonnée à l'aller ou au retour ne peut être remboursée, même dans le cas de report d'une date à une autre. De plus, en raison de l'intensité du trafic aérien et suite à des événements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques ou autres) des retards peuvent avoir lieu. Conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties. Aucune indemnisation ne pourra être accordée. Le nom de l'aéroport, lorsque la ville desservie en comporte plusieurs, est également cité à titre indicatif et peut être soumis à des modifications éventuelles pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques ou d'impératifs techniques ou administratifs, sans que celles-ci puissent donner lieu à un dédommagement lorsque ces modifications ont été portées à la connaissance du voyageur avant le départ.

Les compagnies aériennes peuvent refuser l'embarquement à une femme enceinte. Il appartient au Client d'informer AmériGo de la présence d'une femme enceinte pour vérification de la possibilité d'embarquer auprès de la compagnie aérienne. A ce titre, la compagnie aérienne peut exiger la production d'un certificat médical datant de moins de quinze jours avant l'embarquement, comportant la précision du mois de grossesse, l'absence d'état pathologique et autorisant la personne concernée à voyager sans contre-indication. En cas de refus d'embarquement par la compagnie, la responsabilité d'AmériGo ne saurait être engagée.

AmériGo déconseille aux Voyageurs de mettre des objets de valeur dans les bagages devant voyager en soute et recommande si cela devait être le cas de faire une déclaration de valeur (Paiement d'un supplément) au moment de l'enregistrement du bagage concerné.

Il appartient au voyageur de se renseigner sur les objets interdits en soute ou en cabine. La réglementation applicable est rattachée sur votre billet ou dans votre carnet de voyages. Il vous est conseillé de lire attentivement vos documents de voyages et de consulter le site de la Direction Générale de l'Aviation Civile : [www.dgac.fr](http://www.dgac.fr) rubrique "passagers aériens" "sureté". Tout objet interdit peut-être confisqué à l'embarquement par les autorités et ne sera pas restitué. La liste des compagnies aériennes faisant l'objet d'interdictions ou de restrictions est consultable sur le site Internet [www.dgac.fr](http://www.dgac.fr)

## RECLAMATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.211-16-II du code du tourisme, tout problème lié à une inexécution ou une mauvaise exécution des prestations doit impérativement être signalé sur place auprès de notre représentant local lors du séjour. Toute réclamation doit être adressée dans les meilleurs délais après le retour, accompagnée des pièces justificatives, à l'agence de voyage dans laquelle le voyageur a souscrit son voyage, qui transmettra au service client d'AmériGo.

Aucune réclamation introduite plus de deux ans après le voyage ne sera recevable.

En tant que membre du SETO, et conformément à l'article L616-1 du code de la consommation, AmériGo informe le client qu'il peut, en l'absence de réponse satisfaisante, saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

Les consommateurs résidant au sein de l'Union Européenne ont la possibilité d'introduire leur

réclamation sur la plateforme de règlement des litiges en ligne à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR> et en renseignant comme adresse de contact: [info@amerigo.fr](mailto:info@amerigo.fr)

#### **CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ET INEVITABLES**

Une circonstance exceptionnelle et inévitable est une situation échappant au contrôle de la partie qui invoque cette situation et dont les conséquences n'auraient pu être évitées même si toutes les mesures raisonnables avaient été prises. La faculté de résolution du contrat édictée par l'article L.211-14-II du code du tourisme est appréciée au regard de critères objectifs et indépendant des parties sur la base notamment des recommandations du Ministère français des Affaires Etrangères.